

DÉCISION ■ Après observation, la justice arrête le plan de redressement du fabricant de batteries d'Outarville

Steco continue avec moins de salariés

Après 62 départs, l'industriel outarvillois compte 121 salariés. Ils espèrent une reprise d'activité et ne plus être confrontés au tribunal.

Lilian Maurin

lilian.maurin@centrefrance.com

Pas d'audience. Le jugement sera disponible au greffe. Déception des quelques salariés de Steco Power, généraliste de la batterie, à Outarville, à s'être déplacés, vendredi matin, au tribunal de commerce d'Orléans. À 10 heures, ils devaient connaître l'avis de la Justice sur la dernière période d'observation. Rebondissement. Une salle s'allume. Un magistrat invite les travailleurs du Nord-Loiret. Et le président prend la parole : « Le tribunal arrête le plan de redressement par voie de continuation de la SAS Steco Power. »

Volontaires

Neuf mois depuis le dépôt de bilan. Le dénouement est-il heureux ? « Je ne sais pas si c'est positif », estime Gilles Hardouin, délégué FO. « François Rivière (responsable de la société) prévoit 750.000 batteries par an. Il faut absolument des commandes » et éponger, en plus de l'activité déficitaire, un passif brut de plusieurs millions d'euros. Le représentant a aussi en travers de la gorge les 62 départs officialisés cette semaine, dont 52 volontaires. Beaucoup étaient proches de la retraite, comme François Cuissart, secrétaire du comité d'entreprise.



ÉPILOGUE. Quelques salariés entrent dans la salle d'audience où le tribunal de commerce doit rendre son jugement.

« Mais il y a des jeunes aussi. Ceux qui en ont eu ras-le-bol depuis un an que ça dure. Et ceux qui avaient des projets », résume celui qui a 38 ans de maison. « On a fait tout ce qu'on a pu. Je souhaite bonne chance et une belle vie à tous », assure un autre volontaire.

Renaissance

François Rivière, parti avant l'issue, comment voit-il le plan ? « Il est bon, c'est le mien. C'est un espoir, une renaissance pour Steco », marquée par « beaucoup de départs volontaires » donc « moins de difficultés. » Et maintenant ? « Il faut relancer la société, ranimer la flamme. » En attendant, la cellule de reclassement est attendue lundi. ■

Le communiqué de dernière minute

Quelques heures après que le tribunal de commerce d'Orléans a arrêté le plan de continuation de Steco Power, vendredi, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a adressé aux rédactions la copie d'un de ses échanges avec Éric Besson, le ministre UMP de l'Industrie et de l'Économie numérique. Le courriel de l' élu comporte donc la réponse du membre du gouvernement, suite à la lettre par laquelle le parlementaire insiste sur les atouts et les difficultés de l'industriel du Pithiverais, datée du 17 février. Elle assure du « soutien de l'État sur les opérations de recherche-développement » menées par la société pour concevoir « de nouvelles batteries moins chargées en plomb » ainsi que le « recyclage du plomb », au travers du Fonds unique interministériel. Le ministre, ancien du Parti de la rose auquel appartient l' élu du Loiret, rappelle aussi qu'une « enveloppe d'un million d'euros au titre du Fonds national de revitalisation des territoires a été réservée pour accompagner » celle du Pithiverais. Dans ce cadre, « le préfet et les services d'Oseo étudieront le soutien qui pourrait être apporté à Steco Power dès sa sortie de procédure collective ».

LE JUGEMENT

Rappel. Steco Power, par jugement du 31 mai 2011 (après déclaration de cessation de paiement, le 5), était en procédure de redressement judiciaire. Une période d'observation s'est déroulée jusqu'au 2 mars 2012, au cours de laquelle une restructuration industrielle et sociale a été menée. Vendredi, le tribunal de commerce d'Orléans a arrêté le plan de continuation.

Motivations (*). Le tribunal a pris acte : des délais et remises consenties par les créanciers et des indemnités découlant de la restructuration ; de l'abandon de la totalité des obligations détenues par Esca Finance et Conseil à l'encontre de Steco Power (1,5 million d'euros) ; de l'abandon de la totalité des obligations détenues par Afi Esca à l'encontre de Steco Power (un peu plus de 2 millions d'euros) ; de l'engagement de l'actionnaire et de l'obligataire de Steco Power d'injecter 2,85 millions d'euros ; de l'engagement de Steco Power d'acquiescer 100 % des actions de la société Steco Achats, moyennant le prix de trois millions d'euros (remboursés en trois ans à partir de 2014) et de procéder à sa dissolution sans liquidation dans quatre semaines ; des engagements pris par Steco Power en matière d'investissement et fait de leur réalisation, dans un calendrier fixé, une condition du plan ; des engagements d'Afi Esca de reconstituer les capitaux propres ; et fixe la durée du plan à dix ans.

(*) Liste non exhaustive.



EN JANVIER. Les salariés apprennent le nombre de salariés qui vont devoir partir. Une croix pour chacun d'eux.



SYMBOLE. Steco (et d'autres) pour la sauvegarde de l'emploi, en octobre.